Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Propylene - Refinery Grade

Code du produit : X2123, X2191, X2195, X2196, X5003, X5006, X5007 Numéro d'enregistrement UE : 01-2119447103-50-0010, 01-2119447103-50-0012, 01-

2119447103-50-0013, 01-2119447103-50-0014, 01-2119447103-50-0015, 01-2119447103-50-0142

Synonymes : Mélange de propène/propane

No.-CAS : 115-07-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit chimique de base., Matière première utilisée dans

l'industrie chimique.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Gaz inflammables, Catégorie 1A H220: Gaz extrêmement inflammable.

Gaz sous pression, Gaz comprimé H280: Contient un gaz sous pression; peut explo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

ser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous

l'effet de la chaleur.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon

les critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges sta-

tiques.

Intervention:

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne

peut pas être arrêtée sans danger.

P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

Stockage:

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans

un endroit bien ventilé.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se produire subitement à cause du manque d'oxygène.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est transporté sous pression.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nature chimique : Ce produit peut contenir des traces de matières radioactives

naturelles (MRN), telles que le radon 222 (n° CAS 14859-67-7) et ses produits de désintégration, le plomb 210 (n° CAS 14255-04-0) et le polonium 210 (n° CAS 13981-52-7). Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer aux Ru-

brique 7 et 11.

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
·	NoCE	
propylène	115-07-1	50 - 70
	204-062-1	
propane	74-98-6	30 - 50
	200-827-9	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensa-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

tion d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

En cas de contact avec la

peau

Réchauffer lentement la zone exposée en la rinçant avec de l'eau chaude. Amener la victime au centre médical le plus

proche pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Réchauffer lentement la zone exposée en la rinçant avec de l'eau chaude. Amener la victime au centre médical le plus

proche pour un traitement additionnel.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consul-

ter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pression peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.

Traiter selon les symptômes.

Trailer seion les symptomes.

Risque de sensibilisation cardiaque, particulièrement en cas d'usage abusif. L'hypoxie ou les inotropes négatifs risquent d'accentuer ces effets. Envisager une oxygénothérapie.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Arrêter l'alimentation. Si cela n'est pas possible, laisser le feu se consumer si cela ne présente aucun risque pour les envi-

rons.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Un feu déclaré sur les citernes peut conduire à une explosion à la suite de la vaporisation brutale d'un liquide en ébullition

(BLEVE).

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Les contenus sont maintenus sous pression et peuvent explo-

ser au contact de la chaleur ou d'une flamme.

A mesure que les vapeurs deviennent moins denses que l'air, elles peuvent atteindre des sources d'ignition au niveau du sol

ou à des niveaux plus élevés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le

liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante et évacuer tout le personnel. Tenter de disperser le gaz ou de diriger son écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard. Prendre des mesures de précautions contre des décharges statiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone à l'aide d'un compteur à gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Laisser évaporer.

Essayer de disperser la vapeur ou de la diriger vers un endroit sans danger, par exemple en pulvérisant du brouillard. Sinon traiter comme pour un déversement limité.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement., Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques.

Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques.

Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles.

Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés.

Les produits de désintégration du radon 222 peuvent s'accumuler dans l'équipement de traitement (les pompes, les filtres, la tuyauterie, etc.) à un point tel qu'un rayonnement gamma peut être détecté à l'extérieur de cet équipement durant le fonctionnement normal. Cet équipement peut contenir des dépôts superficiels internes de produits de désintégration radioactifs du radon. L'équipement doit être contrôlé à l'extérieur pendant qu'il est en service, pour détecter un rayonnement gamma supérieur aux niveaux de base, et à l'intérieur avant les travaux de maintenance nécessitant l'ouverture ou l'entrée dans l'équipement, ainsi qu'avant sa destruction. Les équipements émettant des rayonnements gamma doivent être

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

présumés contaminés intérieurement par des produits de désintégration émettant des rayons alpha (plomb 210, polonium 210, etc.). L'équipement et la tuyauterie doivent être vérifiés pour une décontamination possible avant l'entretien ou la destruction. Un équipement de protection (combinaisons jetables, gants en caoutchouc ou en cuir et respirateur avec des filtres HEPA ou P100 ou air fourni) doivent être portés et de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent être suivies par le personnel entrant dans une cuve ou travaillant sur un équipement de traitement contaminé afin d'empêcher la contamination de la peau ainsi que l'ingestion ou l'inhalation de tout résidu contaminé par des MRN.

Transfert de Produit : Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et des produits nocifs ou toxiques pour l'homme ou pour l'environnement

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stockage doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement des vapeurs.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable.

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Ion la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
propylène	115-07-1	VLE 8 hr	500 ppm 875 mg/m3	BE OEL
			073 Hig/Hi3	
propane	74-98-6	VLE 8 hr (gaz)	1.000 ppm	BE OEL

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Remarques: Aucune valeur d'exposition DNEL n'a été établie.

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Aucune évaluation d'exposition de l'environnement à le présentée, par conséquent l'établissement de valeurs	
	n'est pas nécessaire.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Purger le système avant de roder l'équipement ou d'effectuer des opérations de maintenance.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les liquides et les

gaz, ainsi qu'un masque de protection avec une menton-

nière.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Caoutchouc néoprénique. En cas de contact possible ou éventuel avec des produits sous forme liquide, les gants doivent être isolés thermiquement pour empêcher les brûlures par le froid. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du

corps

Gants/Gantelets chimiques et cryogéniques, bottes et tablier.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Sélectionnez un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques/particulaires combinés [point d'ébullition de type AX/type P < 65 °C (149 °F)] répondant aux normes EN14387 et EN143.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide sous pression.

Couleur : incolore

Odeur : Faible

Seuil olfactif : Typique 67 ppm

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : -44.7 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Extrêmement inflammable.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 2 %(V) rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

: 11 %(V)

Point d'éclair : -108 °C

Température d'auto-

inflammation

455 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

рΗ Non applicable

Viscosité

0,01 mPa.s (0 °C) Viscosité, dynamique

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 260 mg/l (40 °C)

380 mg/l (22 °C)

930 mg/l (0 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,77

Pression de vapeur 600 kPa (0 °C)

Densité relative 0,58 (32,0 °F)

Méthode: ASTM D4052

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Densité : 610 kg/m3 (0 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 1,5 (0 °C)

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 42 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit violemment avec les agents oxydants forts.

Une polymérisation peut se produire a des températures éle-

vées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à l'air.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: L'inhalation constitue la voie principale d'exposition.

Toxicité aiguë

Composants:

propylène:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Non applicable

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: gaz

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut

entraîner un évanouissement et/ou la mort.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Non applicable

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

propylène:

Remarques : Non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

propylène:

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Remarques : Non irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

propylène:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

propylène:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

propylène:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
propylène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
propane	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
propylène	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Composants:

propylène:

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Effets sur la fertilité

Remarques: N'altère pas la fertilité., Non toxique pour le déve-

loppement.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

propylène:

Remarques : N'est pas un irritant pour le système respiratoire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

propylène:

Remarques : Toxicité systémique faible lors d'une exposition répétée.

Toxicité par aspiration

Composants:

propylène:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Ce produit peut contenir des traces de MRN sous forme de

radon et de ses produits de désintégration.

Cancérogénicité : classification IARC/cancérogène de groupe

1.

Le radon se désintègre rapidement pour former d'autres élé-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

ments radioactifs, notamment le plomb 210, le polonium 210 et le bismuth 210. Par conséquent, les équipements de traitement peuvent contenir une accumulation de contamination radioactive. Les produits de désintégration du radon sont des solides et peuvent ainsi se fixer aux particules de poussière ou former des films dans les équipements. L'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec les produits de désintégration du radon peuvent entraîner le dépôt de matières radioactives dans les voies respiratoires, les os ou les organes hématopoïétiques, le tractus intestinal et les reins, ce qui peut

entraîner certains cancers.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

propylène:

Remarques : Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène

disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se

produire subitement à cause du manque d'oxygène.

Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pression peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation. Une exposition à de très fortes concentrations de produits similaires a été associée à des irrégularités du rythme car-

diaque et à des arrêts cardiaques.

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

propylène:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 06.03.2023

12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024 4.2

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Intrinsèquement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Non persistant selon les critères de l'OMI.

Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révi-

sions successives ».

Composants:

propylène:

Biodégradabilité Remarques: Intrinsèquement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Non persistant selon les critères de l'OMI.

Définition du fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) : « Un pétrole non persistant est un pétrole qui, lors de son transport, est composé de fractions d'hydrocarbures : (a) dont au moins 50 % du volume se distillent à une température de 340 °C (645 °F) et (b) dont au moins 95 % du volume se distillent à une température de 370 °C (700 °F) lorsqu'il est soumis à la méthode D-86/78 de l'ASTM ou à ces révi-

sions successives ».

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

propylène:

Bioaccumulation Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

propylène:

Mobilité : Remarques: Du fait de leur extrême volatilité, le seul compar-

timent environnemental dans lequel les hydrocarbures gazeux

se retrouveront est l'air.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

propylène:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

Composants:

propylène:

Information écologique sup-

plémentaire

En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est impro-

bable que le produit soit dangereux pour la vie aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version

12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024 4.2

> et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés Donnée non disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1077 **ADR** 1077 RID 1077 **IMDG** 1077 **IATA** : 1077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PROPYLÈNE **ADR PROPYLÈNE RID** PROPYLÈNE **IMDG PROPYLENE**

IATA : PROPYLENE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2 **ADR** 2 RID 2 **IMDG** 2.1 **IATA** : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

ADN

Groupe d'emballage : Non attribuée

Code de classification : 2F Étiquettes : 2.1

CDNI Convention relative à : NST 3303 Propylène

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 2F Numéro d'identification du : 23

danger

Étiquettes : 2.1

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 2F Numéro d'identification du : 23

danger

Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1

IATA

Groupe d'emballage : Non attribuée

Étiquettes : 2.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

rid

Dangereux pour l'environne- :

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Type de bateau : 2G/2PG Nom du produit : Propylene

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Informations Complémentaires

: Transport en vrac selon le code IGC Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement 18 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Gaz liquéfiés inflammables (y compris GPL), et gaz naturel

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Listé

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Gas 1A H220 Sur la base de données d'essai. Press. Gas Compr. Gas H280 Sur la base de données d'essai.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Production de polymères

- Industriel

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 19.02.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 12.02.2024 800001033997

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010077		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	fabrication de substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Gaz/gaz liquéfié
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (Gaz inflammable)	Les risques inhérents aux dangers physico-chimiques des substances, notamment l'inflammabilité ou l'explosibilité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la directive ATEX 2014/34/UE et ses mises à jour ultérieures. Compte tenu de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser dans des systèmes confinés. Éviter les sources d'inflammation – Interdiction de fumer. Manipuler dans un endroit bien ventilé pour éviter la formation d'une atmosphère explosive. Utiliser des équipements et des systèmes de protection approuvés pour les substances inflammables.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 19.02.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 12.02.2024 800001033997

	Limiter la vitesse d'écoulement lors du p la création d'une décharge électrostatique. Mise à la terre/Liaison équipotentielle du riel de réception. Utiliser des outils antidéflagrants. Se conformer aux réglementations europ en vigueur. Consulter la fiche de données de sécurit conseils supplémentaires.	ue. I récipient et du maté- péennes/nationales
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
Non applicable.		
Fréquence et durée d'ut	tilisation	
Non applicable.		
	ntaux non influencés par la gestion des risc	ues
Non applicable.		
	ationnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Non applicable.		1
	techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		1
Non applicable.		1
	techniques sur le site visant à réduire ou li ans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
Non applicable.		
Mesures organisationne	elles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Non applicable.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		ales
Non applicable.		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		s en vue de leur
élimination		
Non applicable.		
	relatives à la valorisation externe des déch	ets
Non applicable.		

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	
risques.	

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version 4.2	Date de révision: 12.02.2024	Numéro de la FDS: 800001033997	Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 19.02.2024
Non a	applicable.		
Section 4.2 - Environnement Non applicable.			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 19.02.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 12.02.2024 800001033997

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010079		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Gaz/gaz liquéfié	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa		
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (Gaz inflammable)	Les risques inhérents aux dangers physico-chimiques des substances, notamment l'inflammabilité ou l'explosibilité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la directive ATEX 2014/34/UE et ses mises à jour ultérieures. Compte tenu de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser dans des systèmes confinés. Éviter les sources d'inflammation – Interdiction de fumer. Manipuler dans un endroit bien ventilé pour éviter la formation d'une atmosphère explosive.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Utiliser des équipements et des systèmes de protection ap prouvés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement lors du pompage pour évite la création d'une décharge électrostatique. Mise à la terre/Liaison équipotentielle du récipient et du ma riel de réception. Utiliser des outils antidéflagrants. Se conformer aux réglementations européennes/nationale en vigueur. Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) pour des conseils supplémentaires.		nmables. s du pompage pour éviter statique. elle du récipient et du maté- s européennes/nationales	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'env	vironnement	
Non applicable.			
Fréquence et durée d'u	utilisation		
Non applicable.			
Facteurs environneme	ntaux non influencés par la gestion de	es risques	
Non applicable.			
	rationnelles influant sur l'exposition d	e l'environnement	
Non applicable.			
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			
les rejets Non applicable			
Non applicable.			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.			
Non applicable.	dans rain et les rejets dans le soi.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site			
Non applicable.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Non applicable.			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination			
Non applicable.			
Conditions et mesures	relatives à la valorisation externe des	déchets	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des		
risques.		

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA C	ONFORMITÉ AU
---------------------------------------	--------------

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 19.02.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 12.02.2024 800001033997

	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 19.02.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 12.02.2024 800001033997

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000010078		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Distribution de la substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7	
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Gaz/gaz liquéfié	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis		
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	ıvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (Gaz inflammable)	Les risques inhérents aux dangers physico-chimiques des substances, notamment l'inflammabilité ou l'explosibilité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la directive ATEX 2014/34/UE et ses mises à jour ultérieures. Compte tenu de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser dans des systèmes confinés. Éviter les sources d'inflammation – Interdiction de fumer. Manipuler dans un endroit bien ventilé pour éviter la formation d'une atmosphère explosive.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

	Utiliser des équipements et des système prouvés pour les substances inflammable Limiter la vitesse d'écoulement lors du pour la création d'une décharge électrostatique Mise à la terre/Liaison équipotentielle du riel de réception. Utiliser des outils antidéflagrants. Se conformer aux réglementations europen vigueur. Consulter la fiche de données de sécurité conseils supplémentaires.	es. ompage pour éviter e. récipient et du maté- éennes/nationales
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		
Fréquence et durée d'utilis	sation	1
Non applicable.		
	ux non influencés par la gestion des risq	ues
Non applicable.		
	onnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Non applicable.		
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets		
Non applicable.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Non applicable.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Non applicable.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Non applicable.		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination		
Non applicable.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA C	CONFORMITÉ AU
---------------------------------------	---------------

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 19.02.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 12.02.2024 800001033997

	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement Non applicable.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010080	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Production de polymères- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6c
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de polymères à partir de monomères dans le cadre de procédés continus et par batch. Comprend la production, le recyclage et la valorisation, le dégazage, le déchargement, la maintenance des réacteurs et la formation immédiate de polymère (à savoir compoundage, pastillage, dégazage du produit).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	5
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Gaz/gaz liquéfié	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	uvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
-	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	ıvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (Gaz inflammable)	Les risques inhérents aux dangers physico-chimiques des substances, notamment l'inflammabilité ou l'explosibilité, peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la directive ATEX 2014/34/UE et ses mises à jour ultérieures. Compte tenu de la mise en œuvre d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	

tion d'une atmosphère explosive.

Utiliser dans des systèmes confinés.

Éviter les sources d'inflammation – Interdiction de fumer. Manipuler dans un endroit bien ventilé pour éviter la forma-

Utiliser des équipements et des systèmes de protection ap-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

4.2 12.02.2024 800001033997 Date d'impression 19.02.2024

	prouvés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse d'écoulement lors du pompage pour éviter la création d'une décharge électrostatique. Mise à la terre/Liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils antidéflagrants. Se conformer aux réglementations européennes/nationales en vigueur. Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) pour des conseils supplémentaires.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
Non applicable.		
Fréquence et durée d'	utilisation	
Non applicable.		
Facteurs environneme	entaux non influencés par la gestion des ris	sques
Non applicable.		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Non applicable.		
Conditions et mesures les rejets	s techniques au niveau des procédés (à la s	source) pour éviter
Non applicable.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Non applicable.	•	
Mesures organisation	nelles visant à éviter/limiter les rejets depu	is le site
Non applicable.		
Conditions et mesures	s relatives aux stations d'épuration municip	pales
Non applicable.		
Conditions et mesures	s relatives au traitement externe des déche	ts en vue de leur
élimination		
Non applicable.		
	s relatives à la valorisation externe des déc	hets
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Propylene - Refinery Grade

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 19.02.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4.2 12.02.2024 800001033997

Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	